Maître d'ouvrage

RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

1, ESPLANADE FRANÇOIS MITTERAND – CS 20033
69269 LYON CEDEX 02

Établissement

LYCEE PROFESSIONNEL LÉON PAVIN

241 CHEMIN DU TROUILLET
07210 CHOMÉRAC

Ingénierie Restauration

BUREAU D'ÉTUDES ICP

49 RUE DE MONTAGNY
69008 LYON

Opération

TRAVAUX EN CUISINE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
Lot n°02 Travaux de Second-Œuvre

Janvier 2021 – Indice 1

SOMMAIRE

Chapitre 1. Généralités 5
1.1. Objet des travaux 5
1.2. Lieu de réalisation 5
1.3. Consistance des travaux 5
1.4. Emplacements des anciens réseaux 6
1.5. Normes et règlements 6
1.6. État des lieux 6
1.7. Caractère des plans et devis 7
1.8. Dossier DOE 7
1.9. Étendue des prestations 7
1.10. Matériaux 8
1.11. Mise en œuvre des revêtements de sols et ouvrages annexes 9
1.11.1. Tolérances de finitions 9
1.11.2. Classement UPEC des sols 10
1.12. Mise en œuvre des peintures 10
1.12.1. Tolérances 10
1.12.2. Échantillons et surfaces de référence 10
1.12.3. Réception des ouvrages 10
1.12.4. Ouvrages préparatoires 10
1.12.5. Définition des états de finition communs à tous les subjectiles 11
1.13. Mise en œuvre des cloisons / faux-plafond 12
1.13.1. Prescriptions concernant les faux-plafonds 13
1.13.2. Mise en œuvre de faux-plafonds démontables 13
Chapitre 2. Descriptif des travaux 14
2.1. Préparation du chantier 14
2.1.1. Installation de chantier 14
2.1.2. Protection des existants 14
2.1.3. Gestion des déchets 14
2.1.4. Consignation électrique 15
2.1.5. Consignation des fluides 15
2.2. Électricité 15

2.2.1. Dépose des alimentations électriques non réutilisées 15
2.2.2. Dépose des luminaires 15
2.2.3. Mise en œuvre d'alimentation électrique en MONO+T 15
2.2.4. Mise en œuvre d'alimentation électrique en MONO+T 16
2.2.5. Réalisation du schéma électrique de l'armoire 16
2.2.6. Réalisation des notes de calcul 16
2.2.7. Mise en œuvre d'une alimentation électrique en TRI+T+N – Puissance 5 kW CR1 17
2.2.8. Liaison électrique entre la tourelle et le boitier de commande 17
2.2.9. Liaison électrique entre la tourelle et le déclencheur 17
2.2.10. Mise en œuvre de pavé led 600x600mm 17
2.2.11. Mise en œuvre de donwlight led 18
2.2.12. Remplacement des luminaires en salle à manger 18
2.2.13. Mise en œuvre d'un BAES 19
2.3. Plomberie 19
2.3.1. Dépose des réseaux de plomberie existant non conservé 19
2.3.2. Mise en œuvre d'un réseau EF+EC+EU 19
2.4. Maçonnerie 20
2.4.1. Mise en œuvre de plot béton 20
2.4.2. Réalisation d'une trémie en toiture 20
2.4.3. Réalisation d'une tranchée 21
2.4.4. Dépose du faux-plafond 21
2.4.5. Dépose et évacuation du claustra 21
2.4.6. Mise en œuvre d'un cadre inox 21
2.4.7. Mise en œuvre de faux-plafond 21
2.4.8. Reprise suite à la dépose des luminaires 23
2.4.9. Reprise de plinthe 23
2.5. Peinture 23
2.5.1. Protection des existants 23
2.5.2. Préparation du support, lessivage, ponçage 23
2.5.3. Mise en œuvre de peinture sur murs salle à manger 23
2.5.4. Peinture sur les réseaux de plomberie 24
2.6. Divers 24
2.6.1. Nettoyage de fin de chantier 24

Chapitre 3. Caractéristiques particulières – Travaux PSE 25
3.1. PSE n°01 – Peinture des voutes 25

Chapitre 1. Généralités

1.1. Objet des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objectif de définir la nature, la qualité et les conditions de mise en œuvre des prestations à fournir au titre du **lot n°02 Travaux de Second-Œuvre** dans le cadre des **Travaux en Cuisine au sein du Lycée Professionnel Léon Pavin à Chomérac (07).**

Afin d'éviter les omissions et de bien situer son intervention dans le cadre de l'opération, l'entreprise est tenue de consulter l'ensemble du dossier, notamment **le DCE concernant le lot n°01 Équipements de cuisine.**

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché.

L'entreprise dispose des éléments suivants pour établir son offre :

- → Cahier des clauses techniques particulières - Objet du présent document
- → **CCTP Lot n°01 Équipements de cuisine**
- → Tableau DPGF
- → Planning prévisionnel
- → **Plans au 50ème – Format A3**

1.2. Lieu de réalisation

LYCÉE PROFESSIONNEL LÉON PAVIN
241 Chemin du Trouillet
07210 CHOMÉRAC

1.3. Consistance des travaux

Les travaux consistent en (liste non exhaustive) :

- → Installation de chantier
- → Cantonnement des zones, concernées par les travaux y compris toutes sujétions
- → Déposes diverses
- → Dépose / repose
- → Démolition de cloison
- → Dépose / repose du faux-plafond
- → Évacuation des matériels déposés et des gravats issus des opérations de démolition
- → L'ensemble des percements nécessaires
- → Réalisation des plots béton
- → Mise en œuvre de peinture
- → La peinture sur l'ensemble des réseaux de plomberie
- → Mise en œuvre de faux-plafond
- → Nettoyage de fin d'activité

Les travaux à la charge du présent lot comprennent également :

- → La fourniture, le transport, le déchargement, le stockage et la distribution sur le chantier
- → La mise à l'abri du matériel et des matériaux des intempéries et des chocs
- → L'habillage et le ragréage des chants
- → Le calfeutrement au pourtour des huisseries
- → La réservation des scellements et calfeutrements après passage des autres corps d'état,
- → L'ensemble des marouflages (joints, bandes, etc.) nécessaires à la bonne finition des ouvrages avec le degré de qualité de surface nécessaire pour recevoir les revêtements muraux
- → Les échafaudages et agrès nécessaires à l'exécution des travaux
- → Les dispositions de sécurité et d'hygiène inhérentes au personnel

- → Les dispositions de sécurité et d'hygiène inhérentes en cas d'intervention en site public occupé
- → La fourniture de l'outillage et matériels nécessaires à l'exécution des travaux
- → L'ensemble des accessoires nécessaires à une parfaite finition des ouvrages
- → Les études et plans d'exécution
- → Le réglage
- → La remise à niveau de la dalle après carottage de la cloison

1.4. Emplacements des anciens réseaux

L'entreprise assurera toutes les sujétions de repérage d'emplacement des divers branchements et réseaux existants, avant la réalisation des travaux.

1.5. Normes et règlements

Les travaux objet du présent descriptif devront, tant en ce qui concerne le choix des matériaux que leur pose, être conformes aux normes et règlements en vigueur au moment de l'exécution et notamment.

Documents Techniques Unifiés :

- → DTU 25.1 – Travaux d'enduits intérieurs en plâtre
- → DTU 26 – Enduits et liants hydrauliques
- → DTU 26.2 – Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- → DTU 52.1 – Revêtements de sols scellés
- → DTU 55.1 et DTU 55.2 – Revêtements muraux scellés
- → DTU 59.1 – Travaux de peinture des bâtiments

Normes AFNOR :

- → NF T 30 – Peinture, pigments, vernis : méthodes d'essais
- → NF T 31 – Peinture, pigments, vernis : pigments et matières de charges
- → NF T 34 – Peinture, pigments, vernis : spécifications
- → NF T 36 – Peinture, pigments, vernis : généralités – terminologie
- → NF P 93 – Échafaudages
- → NF B 12-300 à 12-302
- → NF P 72-301 et 72-302
- → NF A 91-102 à 91-131

Ainsi que toutes les normes françaises énumérées aux annexes « Textes Normatifs » de certains DTU cités ci-avant.

Aux règles :

- → Règles de l'art de la profession
- → Règlement sanitaire départemental
- → Cahier des charges du fournisseur
- → Prescriptions de mise en œuvre des fabricants notamment quant à la tenue aux chocs et aux atmosphères humides ou agressives
- → Règles de l'UNPVF
- → Recommandations professionnelles du SNFA pour la coordination des façades, cloisons, habillage et plafonds

1.6. État des lieux

L'Entrepreneur, ayant été à même de réunir tous les renseignements nécessaires à l'appréciation des difficultés d'exécution imposées par la nature des cloisons, des éléments à déposer, et aucune difficulté raisonnablement prévisible dans l'exécution des ouvrages définis au CCTP, ne donnera droit à aucune indemnité ou à une plus-value.

1.7. Caractère des plans et devis

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables pour assurer le complet et le parfait achèvement des ouvrages prévus au CCTP et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix.
L'entrepreneur s'étant rendu compte des travaux à effectuer et de leur importance et nature, et ayant suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis sur les plans ou les devis.
Ce document n'a pour objet que de définir le programme des installations à réaliser, et ne doit pas être considéré comme limitatif. Toutes les dispositions précisées sur les documents et sur les plans devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble et d'architecture des dessins.

1.8. Dossier DOE

Obligation est faite à l'entreprise de fournir, à la demande du Maître d'œuvre et/ou du bureau de contrôle, les P.V. et certificats de conformité de tous les matériaux et matériels.
A la demande du Maître d'œuvre, les entreprises devront fournir leurs DOE, en 3 exemplaires.
Ils comporteront au minima :

- → Les plans comme construits avec nomenclature, références, agent thermique, et puissance de chaque appareil
- → Les dossiers techniques avec sommaire détaillé de l'ensemble des fiches d'entretien et de maintenance du matériel y compris éclatés et coordonnées des fournisseurs

Chaque dossier DOE sera présenté comme suit ; Un dossier Papier, dans classeur comprenant :

- → Les plans d'implantation et de réservations comme installé avec nomenclature du matériel sous pochette plastique
- → Le sommaire des onglets avec dénomination de chaque appareil qui sera rédigé sur le modèle de la D.P.G.F avec colonnes : Repères plan, désignation, Marque, Type, Repère onglet
- → Les onglets cartonnés de séparation, repérés suivant le sommaire ci-avant pour chaque matériel

Une clé USB comportant les mêmes pièces au Format PDF.
Il est rappelé qu'aucun DGD ne sera réglé ci les DOE ne sont pas remis et validés par le Maitre d'œuvre.

1.9. Étendue des prestations

L'entrepreneur est réputé avoir tenu compte dans l'évaluation de ses prix de toutes les obligations lui incombant pour la réalisation normale de ses travaux. Il devra notamment :

- → Avant tout commencement des travaux, un dossier d'étude approuvé par le Maître d'œuvre et le Contrôleur Technique, comportant les plans d'implantation ainsi que les plans de détails des ouvrages, notamment au droit des liaisons avec le gros œuvre
- → L'approvisionnement, le stockage sur le chantier et la protection totale de ses ouvrages depuis le stockage jusqu'à la réception
- → Le nettoyage et le dépoussiérage de la surface du gros œuvre au raccord de ses ouvrages
- → L'implantation de ses ouvrages à partir du tracé des axes et niveaux principaux, conformément aux dispositions du maitre d'œuvre
- → L'enlèvement journalier de tous déchets et emballages divers résultant de ses travaux,
- → La livraison de ses prestations entièrement terminées
- → L'installation complète de chantier y compris raccordement
- → Le plan de chantier
- → Le nettoyage de fin d'activité

D'une façon générale, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge toutes les découpes, réservations ou autres qui seraient nécessaires aux travaux des autres corps d'état, ainsi que la mise

en place de toutes les trappes nécessaires pour les accès aux différents équipements placés dans les gaines.

1.10. Matériaux

D'une façon générale, toutes les marques et références citées dans le présent descriptif, le sont à titre indicatif de niveau de prestation. L'entrepreneur pourra proposer toute autre marque ou référence à condition que l'équivalence puisse être reconnue et acceptée par le maître d'œuvre.
Il ne sera employé que des matériaux de premier choix provenant d'usines ou de lieux de production agréés. Les produits qui seront utilisés effectivement seront soit ceux indiqués dans le présent descriptif, soit des produits équivalents de qualité égale ou supérieure. Tous les produits non conformes seront refusés, à moins que l'entreprise puisse fournir des fiches d'identification précises répondant à des normes au moins équivalentes à la réglementation française comme base de référence.
Les équivalences devront être contrôlées, tant en ce qui concernent les conditions d'utilisation, que sur la nature des composants.
De plus, l'entreprise devra fournir toutes les informations utiles sur l'appréciation et la compatibilité des produits qu'il envisage d'utiliser et de leur mise en œuvre, avec les différents subjectiles et les conditions climatiques locales.
Ces informations devront également définir les résultats obtenus avec ces produits dans des conditions normales d'application avec ceux demandés dans le présent descriptif.
Les informations à fournir porteront sur les points suivants : aspect, dureté du produit, résistances aux agents chimiques, tenues des teintes, classement au feu, etc
Tous les produits d'une manière générale devront être livrés en emballages clos, plombés, identifiés avec précision du nom du produit, teinte, classification, etc
Pour tous les matériaux et fournitures ayant fait l'objet d'une certification, l'entreprise ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de cette certification.
Les matériaux ou procédés de construction non traditionnels devront avoir fait l'objet d'un Avis Technique du CSTB ayant reçu un accord favorable de la commission technique du STAC.

<u>Pour les peintures, ils seront accompagnés des notices techniques du fabricant précisant en particulier les points suivants :</u>

- → Classification AFNOR
- → Composition
- → Composition de l'extrait sec
- → Compatibilité avec les autres peintures
- → Compatibilité avec les subjectiles
- → Conditions d'utilisation
- → Températures
- → Hygrométrie, ensoleillement, etc..
- → Nature du diluant
- → Mode d'application : airless, rouleau, brosse
- → Rendement moyen selon les supports
- → Degré de toxicité
- → Inflammation du produit

Aucun dénuancement sur une même face ne sera toléré. L'Entrepreneur doit donc prévoir à cette fin une livraison par lot judicieusement adapté afin de ne pas avoir à peindre une même face avec des produits provenant de deux lots différents.

Les teintes et les décors devront correspondre à ceux de l'échantillon retenu par le Maître d'œuvre.
Les matériaux et fournitures devant être mis en œuvre devront répondre aux prescriptions ci-dessous :

Carreaux et dalles

Les carreaux et dalles devront répondre aux différentes normes, énumérées dans l'annexe 3 du DTU 52.1. Ils seront toujours de 1er choix dans l'espèce indiquée. Les carreaux et dalles soumis à la classification UPEC devront comporter la marque NF – Classement UPEC.

Les joints entre carreaux seront soit en ciment blanc soit en ciment teinté au choix du maitre d'œuvre sans incidence sur le prix forfaitaire. Les joints périphériques de désolidarisation seront remplis de matière résiliente à la charge du présent lot.

Colles et mortiers-colles

Les colles et mortiers-colles seront obligatoirement, pour chaque type de revêtement, celui ou l'un de ceux préconisés par le fournisseur du revêtement considéré et être dotés d'un avis technique.
Pour l'exécution des revêtements muraux intérieurs, les colles et mortiers-colles devront bénéficier d'un avis technique en conformité avec les directives UEATc. S'il s'avère nécessaire de procéder à un rebouchage localisé du support, les ragréages s'effectueraient au moyen de produits reconnus aptes à cet emploi et ne présentant pas d'incompatibilité avec le produit de collage. Ce rebouchage est à la charge de l'entreprise du présent lot.
Les colles seront mises en œuvre sur des surfaces de 1 à 2 m² et la pose des carreaux se fera alors par simple ou double encollage en fonction des caractéristiques du carreau et des recommandations du fabricant.

1.11. Mise en œuvre des revêtements de sols et ouvrages annexes

Une attention particulière est due par les entreprises pour le respect des conditions de mise en œuvre :

- → État de chantiers et des supports
- → Hygrométrie des supports et locaux pendant et après la mise en œuvre des revêtements

Délais d'exécution

L'Entreprise doit signaler avant signature de son marché les réserves concernant les délais d'approvisionnement des fournitures (si elles sont incompatibles avec les délais prévisionnels).
De même, l'Entreprise doit préciser la durée des tâches en tenant compte des interventions, des préparations et des délais de séchage prévisionnel des supports. En dehors de ces mises au point, l'Entreprise se devra de gérer les problèmes de coordination avec les autres corps d'état et veiller au respect du planning prévisionnel.

Traitements de finition

Les traitements de finition sont à la charge du présent lot et doivent être appliqués aux revêtements mis en œuvre. Ces ouvrages seront implicites dans les prescriptions détaillées ci-après et comprennent éventuellement :

- → Les ponçages finis (à l'eau ou à sec)
- → Le choix en teinte
- → Opération de premier entretien
- → Émulsion auto-lustrante
- → Décapage des couches de protection superficielles

Protection des revêtements

L'entreprise doit la protection des revêtements jusqu'à la réception des ouvrages par l'utilisateur. Ces prestations comprennent la mise en œuvre des dispositifs suivants et leur maintenance :

- → Feuilles butyl
- → Feuilles papier (ou cartonnées)
- → Bâche
- → Divers

1.11.1. Tolérances de finitions

Tolérances du support
Les caractéristiques mécaniques et les tolérances de planéité du support seront conformes au BAEL, au DTU 26.2, au DTU 21.

Carrelages :

- → Planéité 3mm sur 2 mètres

→ Niveau : 10mm
→ Alignement des lignes de joints : 2mm sur 2 mètres

Faïences :

→ 2mm sur 2 mètres pour les revêtements scellés
→ 3mm sur 2 mètres pour les revêtements collés

1.11.2. Classement UPEC des sols

Rappel des lettres déterminant le classement U-P-E-C :

→ U – Usure à la marche
→ P – Poinçonnement
→ E – Comportement à l'eau et à l'humidité
→ C – Tenue aux agents chimiques

1.12. Mise en œuvre des peintures

1.12.1. Tolérances

L'aspect définitif d'un ouvrage ressort de la qualité de ses revêtements et notamment de tout ce qui concerne les travaux de peinture. L'attention de l'entrepreneur est donc particulièrement attirée sur le respect des tolérances et sur les conditions de réception de ses supports, tels que définis ci-avant, qui s'imposeront à lui, à toutes les règles professionnelles ou DTU.

Notamment, les travaux de préparation et d'apprêt, adaptés à la nature du subjectile, devront permettre d'obtenir un état de surface tel qu'aucun défaut d'aspect ne soit visible à l'œil à 1,50 m, que ce soit sous éclairage direct ou lumière rasante, notamment les raccordements de revêtements collés ou tendus devront être totalement invisibles.

Les tolérances de planéité et aspects de parement des supports à base de liants hydrauliques et de maçonnerie sont définis à l'annexe D de la norme française NF P 74.201.1 d'Octobre 1994 (DTU 59.1).

1.12.2. Échantillons et surfaces de référence

Dans un délai de 10 jours après notification du marché, l'entreprise présentera pour agrément les échantillons de toutes les peintures et revêtements minces qui seront définis dans le présent descriptif. Les échantillons retenus devront rester sur site jusqu'à réception des travaux. Le Maître d'œuvre se réserve la possibilité de faire exécuter des surfaces de référence en fonction des subjectiles, des différents types de locaux et des teintes choisies

1.12.3. Réception des ouvrages

L'entreprise fera son affaire de la mise en œuvre de tous les moyens d'assainissement et d'assèchement du support pour son intervention.
De même, l'Entreprise prendra les précautions d'usage concernant les compatibilités de ses travaux sur les supports.

1.12.4. Ouvrages préparatoires

Époussetage

L'enlèvement des poussières est obligatoire avant l'exécution d'un enduit et l'application de toute couche de peinture.

Dérouillage

Toutes les pièces métalliques subiront avant pose, les opérations suivantes à la charge de l'Entreprise :

→ Nettoyage des traces de chantier (mortier, colle, plâtre, etc…)
→ Grattage de la rouille
→ Application d'une couche de primaire de protection

Rebouchage

Lorsque l'ensemble du travail comporte une couche d'impression, le rebouchage sera exécuté après l'application de celle-ci sur tous les défauts, petites cavités, fentes, etc.
Ce travail comportera obligatoirement le calfeutrement des moulures, stylobates, etc. ainsi que l'enduit de toutes pièces et ferrures entaillées.

Engrenage soigné
Il sera effectué en tout premier lieu un égrenage soigné sur toutes les parois destinées à être peintes.

Ponçage
Le ponçage des enduits sera particulièrement soigné. Tous les supports recevront une préparation compatible avec leurs revêtements.

Contrôle
Dès la présentation des échantillons et supports, l'entreprise intervient sur le chantier. Aucune couche ne devra être appliquée sans que la précédente ait été dûment reconnue par le Maître d'œuvre.
Pour permettre un contrôle rigoureux, chaque couche aura une tonalité légèrement différente de celle qui précède et de celle qui suit.

Enduits de lissage
Les enduits de lissage seront exclusivement des produits livrés prêts à l'emploi, ceux préparés sur le chantier ne seront pas admis. Tous les enduits de lissage devront faire l'objet d'un avis technique assorti d'un classement P au moins égal à celui du local à revêtir, et être mis en œuvre conformément aux règles professionnelles de préparation des supports courants en béton.
Les avis techniques précisent, pour chaque produit, les matériaux de revêtements de sols associés et les types de colles. L'enduit de lissage sera réalisé sur des supports sains, normalement absorbants, propres et secs.
Un primaire d'accrochage compatible avec le produit de lissage est prévu avant application de ce dernier.

Classement d'aspect
Le choix est lié à la qualité de la surface du subjectile. La nature et l'importance des travaux d'apprêt et de peinture à exécuter dépendent à la fois des caractéristiques du subjectile brut et du niveau de finition désiré.
Le degré de brillant est fixé par le Maître d'œuvre en référence aux prescriptions de classement de la norme NF X 08-002. L'aspect est répertorié suivant 6 types différents :

- → Mat
- → Satiné mat
- → Satiné moyen
- → Satiné brillant
- → Brillant
- → Brillant laqué

1.12.5. Définition des états de finition communs à tous les subjectiles

Les états de finition sont classés comme suit :

- → Finition C : Le film de peinture couvre le subjectile. Il apporte un coloris mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile. Des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés
- → Finition B : Cet état est défini ci-après par nature de subjectile
- → Finition A : Cet état est défini ci-après par nature de subjectile
- → Finition spécifique : Cet état de finition ne s'exécute que sur prescriptions spéciales précisées dans la description des ouvrages :
- → en définissant la nature des travaux à réaliser
- → en définissant un état particulier d'aspect de la finition

Prescription de classement de finition sur subjectiles maçonnerie, plâtre, béton : enduits de plâtre intérieurs, supports à base de liants hydrauliques et de maçonnerie, béton cellulaire auto clavé, éléments définis aux paragraphes 5.4 et 5.5 du DTU n° 59.1

Finition C : Le film de peinture couvre le subjectile.
Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile.
La finition C est d'aspect poché.

Finition B : La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées.
La finition B est d'aspect poché.
Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

Finition A : La planéité finale est satisfaisante. Il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires.
L'aspect d'ensemble est uniforme, soit légèrement poché, soit lisse.
Le rechampissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Peinture

Finition C
Ne s'exécute pas en travaux neufs ou à l'extérieur.
Le film de peinture couvre le subjectile.
Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile.

Finition B
La planéité initiale n'est pas modifiée. Des défauts d'aspect et de traces d'outils d'application sont admis, ainsi que l'aspect poché. L'aspect final peut être rugueux.

Finition A
Légers défauts de planéité admis. Pores du bois peu apparents. De légères traces d'outils et très légers défauts d'aspect sont admis. Aspect final uniforme.
Le rechampissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Prescriptions de classement de finition sur subjectiles métalliques.
Les défauts de planéité d'ensemble du subjectile métallique ne sont pas repris.

Finition C
L'état de finition C n'est pas compatible avec la protection nécessaire des subjectiles ferreux, ni avec les techniques d'application sur ces subjectiles.

Finition B
Sont admis quelques défauts d'aspect et des traces d'outils d'application.
Quelques coulures sont admises.

Finition A
Les altérations locales accidentelles sont corrigées en travaux intérieurs,
Légères traces d'outils admises,
Très faibles défauts d'aspect admis,
Le rechampissage ne présente pas d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

1.13. Mise en œuvre des cloisons / faux-plafond

La mise en œuvre se fera en respectant les prescriptions contenues dans les textes généraux, les sujétions rappelées dans les fiches descriptives du présent CCTP et les conditions générales d'emploi mentionnées dans les Avis Techniques des produits ou procédés utilisés.
Les matériaux et produits seront présentés pour approbation au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle. La mise à exécution sans accord ou en l'absence de document et échantillon sera sanctionné par un ordre d'arrêt de chantier jusqu'à la régularisation de la situation. Toutes les conséquences découlant de cet arrêt seront supportées par l'entreprise.
Tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des cloisons et doublages devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. A ce sujet, l'entrepreneur prévoira un lieu de stockage adéquat et planifiera l'approvisionnement des matériaux pour ne pas perturber l'avancement du chantier.

1.13.1. Prescriptions concernant les faux-plafonds

Mise en œuvre des matériaux :
La mise en œuvre se fera en respectant les prescriptions contenues dans les textes généraux, les sujétions rappelées dans les fiches descriptives et les conditions générales d'emploi mentionnées dans les Avis Techniques des produits ou procédés utilisés.
Compris toutes sujétions de pose inclinée.

Tolérances sur les faux-plafonds :

- → Longueur : 1%
- → Hors équerre : 1/300 de la largeur du panneau

1.13.2. Mise en œuvre de faux-plafonds démontables

Fourniture et mise en œuvre de faux plafonds démontables, en laine de verre forte densité, suspendus horizontalement sous les planchers à l'aide de structures métalliques avec entretoises perpendiculaires aux files porteuses, ossature apparente, profils et cornières d'arrêt de rives fixés sur les parois périphériques.

Réaction au feu :
Éléments constitutifs : M1 minimum,

Procès-verbaux à fournir par l'Entreprise avant mise en œuvre.
La mise en œuvre interviendra après exécution des cloisons et doublages et suivant les prescriptions du fabricant. En aucun cas, les cloisons sèches et doublages ne pourront servir d'ancrages ou d'appuis aux éléments porteurs du faux plafond.

Chapitre 2. Descriptif des travaux

2.1. Préparation du chantier

2.1.1. Installation de chantier

Quantité : Ens.
Localisation : Demi-pension
L'entreprise du présent lot aura à sa charge et frais (liste non limitative), la mise en œuvre des protections des existants.
L'établissement met à disposition des entreprises des locaux leurs permettant de disposer de sanitaires, d'un réfectoire et de vestiaires.
Ces locaux sont sous la responsabilité de l'entrepreneur du **présent lot**.
L'entrepreneur aura à charge et frais la mise en œuvre de protection adaptée (type barrière).
L'entrepreneur aura à charge et frais la mise en œuvre de la signalétique chantier nécessaire, adaptée et réglementaire.

2.1.2. Protection des existants

Quantité : Ens.
Localisation : Demi-pension
L'entrepreneur a à charge et frais la mise en place de protection des existants, avec pour objectifs de réduire et de cantonner au maximum les poussières.

L'entrepreneur doit les prestations suivantes :

- → Le confinement de la zone travaux (par tous moyens nécessaires),
- → Protection des existants.

Le confinement des locaux sera à réaliser avec du polyane.

La prestation prévoit la dépose / repose du faux-plafond (dalle + rails), y compris le remplacement des dalles dégradées.

L'objectif de cette protection des existants est de limiter la propagation des poussières, pendant les travaux.

L'entrepreneur du présent lot, doit un nettoyage des zones concernées par les travaux, dans tous les cas l'entreprise est dans l'obligation de tenir son chantier propre, d'évacuer les gravois de façon journalière.

Dans le cas où la mise en œuvre des protections serait insuffisante, le maitre d'œuvre pourra exiger de l'entrepreneur du présent lot, la réalisation d'une prestation de nettoyage des locaux en question, **sans supplément de prix, étant donné que cette prestation sera réalisée pour compenser une défaillance de l'entreprise.**

L'écran de cantonnement devra faire l'objet d'une réception avant le début des travaux.

2.1.3. Gestion des déchets

Quantité : Ens.
Localisation : Demi-pension
L'entrepreneur aura à charge l'évacuation de ces déchets et la mise en place du traitement approprié et ceci de façon journalière.

L'entrepreneur aura à charge et frais la mise en œuvre de protection adaptée (type barrière) pendant la période en site occupé.

Dans le cas d'une défaillance de l'entreprise le MOA ou le MOE pourra prendre la décision de faire intervenir une société au frais de l'entreprise.

2.1.4. Consignation électrique

Quantité : Ens.
Localisation : Distribution / laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la consignation électrique avant travaux et la déconsignation électrique après travaux.
L'entrepreneur aura à charge et frais l'ensemble des prestations nécessaires à cette tâche.
Prestation à réaliser dans les règles de l'art.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.1.5. Consignation des fluides

Quantité : Ens.
Localisation : Distribution / laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la neutralisation et la dépose des réseaux de plomberie et de ventilation avant travaux non conservés.
L'entrepreneur aura à charge et frais l'ensemble des prestations nécessaires à cette tâche.
Prestation à réaliser dans les règles de l'art.
L'entrepreneur doit le traitement approprié en déchetterie.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.2. Électricité

2.2.1. Dépose des alimentations électriques non réutilisées

Quantité : Ens.
Localisation : Distribution
L'entrepreneur aura à charge et frais la dépose des alimentations existantes des équipements de distribution non conservés, la prestation prévoit la dépose du disjoncteur, du différentiel et du câble.
L'entrepreneur doit prévoir tous les moyens nécessaires afin de permettre la réalisation de cette prestation.
L'entrepreneur doit prévoir tous les accessoires nécessaires afin de permettre la réalisation de cette prestation.
L'entrepreneur doit la fourniture et la mise en œuvre de plastron.
L'entrepreneur aura à charge et frais la dépose et la repose des faux-plafond, etc..
Prestation à réaliser dans les règles de l'art.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.2.2. Dépose des luminaires

Quantité : Ens.
Localisation :
L'entrepreneur aura à charge et frais la dépose et l'évacuation des luminaires du local laverie et de la salle à manger.
L'alimentation et le l'interrupteur doivent être conservés.
L'entrepreneur doit le traitement approprié en déchetterie.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.2.3. Mise en œuvre d'alimentation électrique en MONO+T

Quantité : 7
Localisation : Distribution
L'entrepreneur du présent lot aura à charge et frais la mise en œuvre d'alimentations électriques pour la ligne de distribution.
Le **lot n°01 Équipements de cuisine** fournira les éléments nécessaires concernant les protections à mettre en œuvre.
Puissance unitaire : 2 kW – MONO+T.
Fournir 3 mètres de mou pour raccordement des équipements.
L'entrepreneur du présent lot doit la mise en œuvre de l'alimentation et de la protection nécessaire à partir de l'armoire générale cuisine.

La protection sera de marque identique à l'existant.
L'entrepreneur doit la fourniture note de calcul concernant le dimensionnement.
L'entrepreneur doit la réalisation d'un schéma électrique de l'armoire.
L'ensemble des prestations sont à charge de l'entreprise depuis l'armoire électrique jusqu'à l'équipement y compris chemin de câble, dépose / repose des faux-plafond, etc..
L'armoire se situe au sous-sol du bâtiment.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

A prévoir au présent lot

- → L'ensemble des percements nécessaires à la réalisation de la prestation
- → La dépose / repose du faux-plafond
- → L'ensemble des repérages nécessaires avant réalisation
- → Les chemins de câble nécessaires

2.2.4. Mise en œuvre d'alimentation électrique en MONO+T

Quantité : 1
Localisation : Distribution
L'entrepreneur du présent lot aura à charge et frais la mise en œuvre d'alimentations électriques pour le meuble pdj.
Le **lot n°01 Équipements de cuisine** fournira les éléments nécessaires concernant les protections à mettre en œuvre.
Puissance unitaire : 12 kW – MONO+T.
Fournir 3 mètres de mou pour raccordement des équipements.
L'entrepreneur du présent lot doit la mise en œuvre de l'alimentation et de la protection nécessaire à partir de l'armoire générale cuisine.
La protection sera de marque identique à l'existant.
L'entrepreneur doit la fourniture note de calcul concernant le dimensionnement.
L'entrepreneur doit la réalisation d'un schéma électrique de l'armoire.
L'ensemble des prestations sont à charge de l'entreprise depuis l'armoire électrique jusqu'à l'équipement y compris chemin de câble, dépose / repose des faux-plafond, etc..
L'armoire se situe au sous-sol du bâtiment.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

A prévoir au présent lot

- → L'ensemble des percements nécessaires à la réalisation de la prestation
- → La dépose / repose du faux-plafond
- → L'ensemble des repérages nécessaires avant réalisation
- → Les chemins de câble nécessaires

2.2.5. Réalisation du schéma électrique de l'armoire

Quantité : 1
Localisation : Demi-pension
L'entrepreneur du présent lot aura à charge et frais le relevée et la création du schéma électrique de l'armoire cuisine.
Le schéma doit prendre en compte les modifications effectuées par le présent projet.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.2.6. Réalisation des notes de calcul

Quantité : 1
Localisation : Demi-pension
L'entrepreneur du présent lot aura à charge et frais la réalisation des notes de calcul concernant les alimentations à mettre en œuvre.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.2.7. Mise en œuvre d'une alimentation électrique en TRI+T+N – Puissance 5 kW CR1

Quantité : 1
Localisation : Toiture
L'entrepreneur du présent lot aura à charge et frais la mise en œuvre d'une alimentation électrique pour la tourelle d'extraction, l'alimentation sera CR1.
Le **lot n°01 Équipements de cuisine** fournira les éléments nécessaires concernant les protections à mettre en œuvre.
Puissance unitaire : 5 kW – TRI+T+N.
Fournir 3 mètres de mou pour raccordement des équipements.
L'entrepreneur du présent lot doit la mise en œuvre de l'alimentation et de la protection nécessaire à partir de l'armoire générale cuisine.
La protection sera de marque identique à l'existant.
L'entrepreneur doit la fourniture note de calcul concernant le dimensionnement.
L'entrepreneur doit la réalisation d'un schéma électrique de l'armoire.
L'ensemble des prestations sont à charge de l'entreprise depuis l'armoire électrique jusqu'à l'équipement y compris chemin de câble, dépose / repose des faux-plafond, etc..
L'armoire se situe à l'entrée du bâtiment.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

A prévoir au présent lot

- → L'ensemble des percements nécessaires à la réalisation de la prestation
- → La dépose / repose du faux-plafond
- → L'ensemble des repérages nécessaires avant réalisation
- → Les chemins de câble nécessaires

2.2.8. Liaison électrique entre la tourelle et le boitier de commande

Quantité : 1
Localisation : Toiture / laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la liaison électrique entre la tourelle et le boitier de commande positionné dans l'espace laverie.
Réalisation par un câble CR1 et selon demande du lot n°01 Équipements de cuisine.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.2.9. Liaison électrique entre la tourelle et le déclencheur

Quantité : 1
Localisation : Toiture / laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la liaison électrique entre la tourelle et le déclencheur positionné dans l'espace laverie.
Réalisation par un câble CR1 et selon demande du lot n°01 Équipements de cuisine.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.2.10. Mise en œuvre de pavé led 600x600mm

Quantité : 8
Localisation : Laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la mise en œuvre de luminaire led IP65 de dimension 600x600mm à encastrer dans les dalles de faux-plafond.
L'implantation fera l'objet d'une étude d'éclairement à charge de l'entreprise, permettant de disposer correctement et efficacement les luminaires.
L'installation comprend la fourniture, la mise en œuvre des luminaires et des interrupteurs.
Les câblages chemineront en encastrés.
Fixation conforme à la norme.
Interrupteur avec voyant de fonctionnement à prévoir au présent lot, réalisation en apparent.

Caractéristiques des luminaires

- → Luminaire encastré étanche IP65 de 29W

- Plafonnier extra plat pour source led
- Corps en acier thermolaqué
- Diffuseur opale
- Convertisseur déporté de l'appareil
- Durée de vie : 70 000 heures
- Température de fonctionnement : + 10°C / +40°C
- Félins de sécurité
- Poids : 5 kg maximum

De type BIBA de chez IPSO, ou techniquement équivalent.

2.2.11. Mise en œuvre de donwlight led

Quantité : 5
Localisation : Laverie
Coté laverie au droit de l'ouverture crée dans le mur de séparation avec la laverie il est prévu un renforcement ponctuel de l'éclairage. Dans cette zone dépose, mise en place de spots encastrés type downlight à Led forte puissance.
Encastrement des spots, dans dalles de faux-plafond, découpe à charge du présent lot.

Ces luminaires seront raccordés sur une alimentation spécifique toutes les prestations sont à charge de l'entreprise, prévoir les alimentations spécifiques.

Caractéristiques des donwlight led

- Downlight led étanche
- Encastré plafond
- Encastrement par étriers réglables
- Led avec réflecteur aluminium anodisé poli
- Faisceau 70°
- Corps et collerette en acier
- Vasque en opale
- Diffuseur microprismatique
- Réflecteur aluminium
- Température de -25°C à +35°C
- Blanc RAL 9003
- Convertisseur
- Ø 250mm environ

De type Carmin de chez IPSO, ou techniquement équivalent.

2.2.12. Remplacement des luminaires en salle à manger

Quantité : 36
Localisation : Salle à manger
L'entrepreneur aura à charge et frais la mise en œuvre de luminaire led en applique dans la salle à manger.
L'implantation fera l'objet d'une étude d'éclairement à charge de l'entreprise, permettant de disposer correctement et efficacement les luminaires.
L'installation comprend la fourniture, la mise en œuvre des luminaires et des interrupteurs.
Les câblages chemineront en encastrés.
Fixation conforme à la norme.
Interrupteur avec voyant de fonctionnement à prévoir au présent lot, réalisation en apparent.

Caractéristique des luminaires

- Projecteur led haute efficacité
- Diamètre 130mm
- IP20
- Corps et bras en aluminium injecté. Verre claire de protection

- → Led avec réflecteur en aluminium facetté`.
- → Coloris blanc, gris ou noir au choix du maitre d'ouvrage
- → Température 3000K, 3500K ou 4000K au choix du maitre d'ouvrage
- → Faisceaux 60°
- → Garantie 50 000 heures

De type WESEL de chez IPSO, ou techniquement équivalent.

2.2.13. Mise en œuvre d'un BAES

Quantité : 1
Localisation : Laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la mise en œuvre d'un BAES led dans la laverie.
Raccord sur existant.
Version applique ou encastrable selon le cas.
Signalétique appropriée.
Certifié NF Environnement
Autonomie 1h, IP 44
Éclairage uniforme du pictogramme, sans éblouissement
Prestation à réaliser dans les règles de l'art.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.3. Plomberie

2.3.1. Dépose des réseaux de plomberie existant non conservé

Quantité : Ens.
Localisation : Distribution
L'entrepreneur aura à charge et frais la dépose des réseaux existants non conservés dans le présent projet, la dépose comprendre l'ensemble des éléments de plomberie sous la ligne de distribution.
L'entrepreneur aura à charge et frais la neutralisation des réseaux, jusqu'à la vanne de barrage la plus proche, dans le cas où la vanne ne serait pas utilisable ou accessible, l'entrepreneur aura à charge et frais de prévoir la mise en œuvre de vanne ¼ de tour.
L'entrepreneur doit prévoir tous les moyens nécessaires afin de permettre la réalisation de cette prestation.
L'entrepreneur doit prévoir tous les accessoires nécessaires afin de permettre la réalisation de cette prestation.
L'entrepreneur aura à charge et frais la dépose et la repose des faux-plafond, etc..
Prestation à réaliser dans les règles de l'art.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.3.2. Mise en œuvre d'un réseau EF+EC+EU

Quantité : 1
Localisation : Laverie
L'entrepreneur a à charge et frais la mise en œuvre d'un nouveau réseau, à partir des réseaux EF/ECS/EU existant, pour le **repère LA5**.

L'entrepreneur a à charge et frais l'acheminement des réseaux depuis l'existant y compris les modifications qui en découlent.
L'entrepreneur doit prévoir la mise en œuvre d'une vanne de barrage ¼ de tour sur chacun des réseaux EF/ECS.

Réalisation des alimentations EF et ECS en cuivre.
Réalisation de l'évacuation en PVC, piquage sur les réseaux existants, prévoir les éléments nécessaires : y, coudes, réducteur, colliers, …
Prévoir toutes sujétions de réalisation, pour une réalisation soignée.
L'entrepreneur devra réaliser cette prestation selon les règles de l'art.

Diamètre à mettre en œuvre :

→ EF/ECS : Ø20/27
→ EU : Ø50mm

A prévoir au présent lot

→ L'ensemble des percements nécessaires à la réalisation de la prestation
→ L'ensemble des repérages nécessaires avant réalisation

2.4. Maçonnerie

2.4.1. Mise en œuvre de plot béton

Quantité : 7
Localisation :
L'entrepreneur du présent lot a à charge et frais la mie en œuvre de plots béton.
Réalisation de plot béton faïencé 4 faces, pour l'ensemble des attentes venant du sol présentes dans la zone de distribution.
L'entrepreneur doit prévoir la **mise en œuvre de ¼ rond PVC, de coloris imitation alu**, **pour l'ensemble des angles (verticaux et horizontaux).**

Réalisation selon détail ci-dessous :

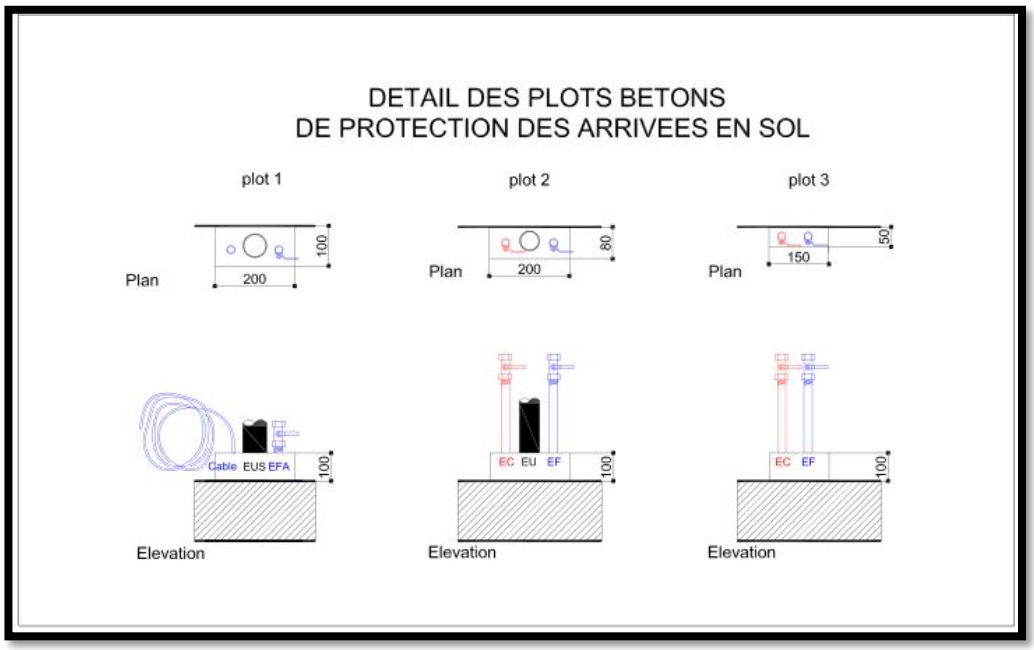

2.4.2. Réalisation d'une trémie en toiture

Quantité : 2
Localisation : Laverie / toiture
L'entrepreneur aura à charge et frais la réalisation des sorties en toiture pour la ventilation.
Toit terrasse.
Diamètre des gaines de ventilation : 400mm.

La prestation prévoit :

→ Réalisation de carottage en diamètre 400mm
→ Réalisation d'une pièce sur mesure en inox ou en aluminium soudé sur site
→ Réalisation d'un relevé d'étanchéité sur gaine
→ Réalisation d'un batardeau
→ Mise en œuvre d'une collerette pour l'ensemble des sorties de gaines.

L'entrepreneur doit prévoir toutes sujétions de réalisation.

Prestation à réaliser selon les règles de l'art.

2.4.3. Réalisation d'une tranchée

Quantité : 5ml
Localisation : Laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la réalisation d'une tranchée dans la salle à manger pour permettre le positionnement du nouveau caniveau et la mise en œuvre d'une évacuation pour le lave-mains.
Cette prestation est à réaliser à partir du caniveau existant.
La prestation prévoit la tranchée, la mise en œuvre d'un réseau en matériau identique à l'existant, les éléments de raccords et de finitions nécessaires.
La prestation prévoit le remblai après réalisation et la reprise de la dalle.
Le positionnement exact sera défini par les plans EXE.
Prestation à réaliser selon les règles de l'art et selon les DTU.
Les formes de pente seront respectées, le positionnement devra tenir compte du fil d'eau.
Prévoir toutes sujétions.
Prestation à réaliser selon les règles de l'art.

2.4.4. Dépose du faux-plafond

Quantité : 40m²
Localisation : Laverie
L'entrepreneur aura à charge et frais la dépose et l'évacuation du faux-plafond de la laverie.
L'entrepreneur doit la dépose des dalles et de la structure du faux-plafond
L'entrepreneur doit prévoir la dépose de l'ensemble des éléments présent sur le faux-plafond, notamment les luminaires, grilles de ventilation, etc…
L'entrepreneur doit le traitement approprié en déchetterie.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.4.5. Dépose et évacuation du claustra

Quantité : Ens.
Localisation : Salle à manger
L'entrepreneur aura à charge la dépose et l'évacuation du claustra.
La prestation prévoit le traitement spécifique et adaptée.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.4.6. Mise en œuvre d'un cadre inox

Quantité : 1
Localisation : Laverie
Mise en place d'un U inox sur le dessus de l'ouverture en laverie en inox AISI 304 18/10, réalisation en plusieurs pièces.
Largeur des retours de 100mm, tranche suivant épaisseur de la cloison, élément réalisé en 1 pièce.
Ébavurage obligatoire.
Permettant d'assurer une certaine protection de l'ouvrage.
Dimension selon plan. Côte exacte à vérifier pendant le chantier.
Prévoir toutes sujétions de mise en œuvre et de réalisation.

2.4.7. Mise en œuvre de faux-plafond

Quantité : 40m²
Localisation : Laverie
Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond constitué de panneaux en module de 600x600mm, épaisseur 20mm, posés sur ossature en acier galvanisé de niveau de protection anticorrosion.
Porteurs de 3.7mm suspendus tous les 1.2 mètres par des suspentes réglables, entretoises de 1.2 mètres tous les 600mm et entretoises de 0.6 mètres.
Les panneaux seront en laine de verre de haute densité, qui combine l'utilisation de plus de 70% de verre recyclé et d'un liant végétal, et réduit les émissions polluantes.

Traités 6 faces, les 2 faces auront une finition peinture à l'eau avec traitement spécifique hygiène qui protège la surface contre la graisse et les tâches. Les bords seront enduits, et peints.

Absorption acoustique
Le plafond sera de classe d'absorption acoustique A en 20mm et un coefficient aw de 0.90.
Coefficient d'absorption Alpha Sabine (ht = 200mm) de :

	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz
Ép. 20 mm	0.45	0.80	0.85	0.85	1.00	0.90

Accessibilité
Les dalles seront facilement démontables.

Entretien
Épousseté ou dépoussiéré à l'aspirateur quotidiennement.
Nettoyé au chiffon humide sur toute la surface une fois par semaine.
Nettoyage à la vapeur, quatre fois par an.
Résistant aux désinfectants chimiques usuels et lorsque les panneaux seront montés sur une ossature de niveau de protection anticorrosion, ils supporteront un nettoyage au jet haute pression (2 fois par an).
Le système répondra aux exigences du bio-nettoyage.

Rendement lumineux
Blanc, l'échantillon NCS le plus proche sera le S 0500-N, 84% de réflexion lumineuse.

Résistance à l'humidité
Le panneau supportera en permanence jusqu'à 95% d'humidité relative à 30°C sans flèche, ni déformation, ni dégradation (ISO 4611).
Des conditions d'humidité ou de chaleur supérieures seront possibles durant le lavage comme indiqué plus haut.
Le développement microbiologique sera de classe 0 selon ASTM G21-96.
Les ossatures et accessoires recommandés par le fournisseur supporteront une ambiance de corrosion niveau C3 selon la norme EN ISO 12944-2

Environnement intérieur
Le panneau bénéficie du niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur (Arrêté du 19 avril 2011) de classe A+, et de la classe M1.

Influence de l'environnement
La laine de verre utilisée sera fabriquée à partir de la technologie qui combine l'utilisation de plus de 70% de verre recyclé et d'un liant végétal, et réduit les émissions polluantes.
Le plafond sera en totalement recyclable.
Le produit bénéficiera d'une fiche de donnée environnementale et sanitaire (F.d.e.s).

Classification particulière
Les panneaux seront classés « salle blanche ». Classement particulaire ISO 5 selon la norme ISO 14644-1.

Sécurité incendie
La laine de verre qui composera les panneaux, sera testée et classée non combustible selon la norme EN ISO 1182.

Réaction au feu
A2-s1, d0

Mise en œuvre

La pose des panneaux s'effectuera sur ossature T de 24 mm conformément aux prescriptions de la norme NF P 68 203 – DTU 58.1 et selon le schéma de montage du fabricant sur ossature en acier galvanisé de protection anticorrosion.

Dimension
Panneaux de 600x600mm épaisseur 20mm.

2.4.8. Reprise suite à la dépose des luminaires

Quantité : Ens.
Localisation : Salle à manger / hall
L'entrepreneur aura à charge et frais la reprise des fixations suite à la dépose des luminaires dans la salle à manger.
La prestation prévoit la reprise des trous y compris la reprise de peinture.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.4.9. Reprise de plinthe

Quantité : 1ml
Localisation : Salle à manger / hall
L'entrepreneur aura à charge et frais la dépose des plinthes cassées dans la laverie.
La prestation prévoit la mise en œuvre de nouvelles plinthes, conforme à l'existant.
Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.5. Peinture

2.5.1. Protection des existants

Quantité : Ens.
Localisation : Salle à manger / hall
L'entrepreneur a à charge et frais la mise en place de protection des existants, avec pour objectifs de protéger les sols des opérations de peinture.

L'entrepreneur doit les prestations suivantes :
- → Protection des sols existants, etc..
- → Protection des tables, chaises, etc..

Prévoir toutes sujétions de réalisation.

2.5.2. Préparation du support, lessivage, ponçage

Quantité : 300m²
Localisation : Salle à manger / hall
Cf. paragraphe suivant

2.5.3. Mise en œuvre de peinture sur murs salle à manger

Quantité : 300m²
Localisation : Salle à manger / hall
L'entreprise doit la préparation du support avant travaux (lessivages, ponçages, regarnissages, etc..)
La prestation prévoit la dépose et la repose de l'ensemble des équipements présents sur les murs à peindre.
Après travaux préparatoires y compris couche d'impression, application de deux couches de peinture acrylique (finition mate), teinte aux choix du maitre d'œuvre dans le nuancier du fabricant, se décomposant comme suit :
- → Primaire acrylique en phase aqueuse, devant préparer les fonds, être sans odeur et respecter l'environnement,
- → Seconde couche de primaire acrylique en phase aqueuse.

Application sur toile de verre lisse à charge du présent lot.

La finition recherchée sera de type A selon la norme NF P 74-201-1 du 05 Octobre 1994.
L'aspect final devra être uniforme et le rechampissage ne devra pas présenter d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

2.5.4. Peinture sur les réseaux de plomberie

Quantité : Ens.
Localisation : Laverie
Les travaux préparatoires comprennent :
- → Lessivage et rinçage
- → Ponçage

L'entrepreneur a à charge la réalisation d'une peinture sur l'ensemble des réseaux de la laverie.

Sur ouvrages métalliques, brossage, nettoyage et application de :
- → Un primaire époxy polyamide à 2 composants à haute teneur en pigments anticorrosion exceptionnelle ainsi qu'une résistance chimique élevée.
- → Deux couches de finition par peinture polyuréthanne bi composant antirouille d'aspect semi brillant destinés à la protection d'équipements métalliques,

La peinture devra présenter une grande résistance aux chocs et à l'usure ainsi qu'une bonne tenue aux UV et intempéries.
La finition recherchée sera de type A selon la norme NF P 74-201-1 du 05 Octobre 1994.
L'aspect final devra être uniforme.
La peinture employée devra être certifiée NF Environnement et de qualité « alimentaire »
Teinte au choix du bureau d'études dans la gamme du fabricant, couleur claire.

2.6. Divers

2.6.1. Nettoyage de fin de chantier

Quantité : 1
Localisation : Demi-pension
Nettoyage de fin de chantier 450m²
Les installations de chantier, le matériel et les matériaux en excédent, ainsi que tous autres gravois et décombres devront être enlevés en fin de chantier, les emplacements et l'ensemble du chantier remis en état et totalement nettoyé.

Nettoyage de fin de chantier pour livraison des locaux au Maitre d'Ouvrage.
Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes (liste non limitative) :
- → L'enlèvement des gravois, si nécessaire,
- → Menuiserie (y compris quincailleries et vitrages), ferronneries, appuis, seuils et équipements de cuisine, etc…
- → Parois et revêtement verticaux,
- → Sols, carrelage, faïence,
- → Robinetterie,
- → L'enlèvement de l'ensemble des films de protections.

Les nettoyages devront faire disparaitre les taches de peinture, d'huile, etc…
Les produits employés (solvants, décapants, etc…) et les procédés de mise en œuvre (grattage, ponçage) devront être appropriés, afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface.
Attention l'utilisation de produit à base de chlore est à proscrire, ainsi que tous produits pouvant altérer la qualité des équipements en inox.

Chapitre 3. Caractéristiques particulières – Travaux PSE

3.1. PSE n°01 – Peinture des voutes

Quantité : 240m²
Localisation : Demi-pension

L'entreprise doit la préparation du support avant travaux (lessivages, ponçages, regarnissages, etc..)
La prestation prévoit la dépose et la repose de l'ensemble des équipements présents sur les murs à peindre.
Après travaux préparatoires y compris couche d'impression, application de deux couches de peinture acrylique (finition mate), teinte aux choix du maitre d'œuvre dans le nuancier du fabricant, se décomposant comme suit :

- → Primaire acrylique en phase aqueuse, devant préparer les fonds, être sans odeur et respecter l'environnement,
- → Seconde couche de primaire acrylique en phase aqueuse.

La finition recherchée sera de type A selon la norme NF P 74-201-1 du 05 Octobre 1994.
L'aspect final devra être uniforme et le rechampissage ne devra pas présenter d'irrégularité (ni détrempe, ni saignement, ni remontées).

Acceptation du présent CCTP
« Lu et approuvé »

Le,
A,
Le candidat (signature et tampon)

CERTIFICAT DE VISITE SUR SITE

LYCÉE PROFESSIONNEL LÉON PAVIN

241 Chemin du Trouillet

07210 CHOMÉRAC

TRAVAUX EN CUISINE

Lot n°02 Travaux de Second-Œuvre

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux et devra prendre en compte lors de la rédaction de son offre l'ensemble des sujétions d'exécution qui en découlent.

Entreprise

Date

Représenté par

Signature Établissement

Cachet et signature Entreprise